

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/033

TRAVAUX DE POSE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE MISE A DOUBLE SENS DE LA RUE VANDESMET

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu l'ATP-DK26-0044 du Département du Nord,

Vu les travaux de pose d'une canalisation de distribution d'eau potable rue de la Gare (RD207) par AXEO pour le compte de SUEZ,

Vu la demande de l'Adjudant-Chef Hervé WATTEZ, de la brigade de gendarmerie de Watten pour la mise à double sens de la rue Vandesmet,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation de la rue Vandesmet se fera à double sens à compter du 12 janvier 2026, et ce pendant la durée des travaux.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par les services techniques de la signalisation réglementaire.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- L'entreprise AXEO Wavrin

Fait à WATTEN, le 19/01/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.